



Les enseignants contre la fin du « plus de maîtres que de classes »

Emmanuel Macron voudrait réduire à 12 le nombre d'élèves par classe dans les zones prioritaires au détriment du dispositif "plus de maîtres que de classes". Certains enseignants ne sont pas d'accord.

Mis en place pendant le quinquennat de François Hollande, le dispositif « plus de maîtres que de classes », dont l'évaluation complète sera connue en fin d'année, pourrait être remplacé par le projet des « 12 élèves par classe » dans les zones d'éducation prioritaire voulu par Emmanuel Macron. Cette mesure vise notamment à rattraper le retard de la France sur les autres pays de l'OCDE et aurait pour effet de faire passer le nombre de classes, dans ces zones, de 12 000 à 24 000. D'après le programme d'Emmanuel Macron, 12 000 profs des écoles « porteront ce projet ». Pour cela, le candidat prévoit de « réorienter » entre 6 000 et 10 000 postes, sur les 60 000 créés au cours du quinquennat Hollande, et d'en créer entre 4 000 et 5 000. Pour inciter les professeurs à rejoindre les établissements concernés, une « prime annuelle de 3 000 euros net » devrait être proposée aux volontaires. 85% des enseignants satisfaits par le dispositif. Selon Libération, les 5000 enseignants du dispositif « Plus de maîtres que de classes » mis en place par Najat Vallaud-Belkacem devraient être réaffectés « en priorité » dans les REP+. D'après l'entourage d'Emmanuel Macron, la mesure devrait s'appliquer dès septembre 2017 pour les CP des zones d'éducation prioritaire, les CE1 faisant l'objet d'une « montée en charge » du dispositif durant le quinquennat. Les enseignants, de leur côté, appellent le Président à revoir sa copie. Ainsi, une pétition a été lancée « Pour la pérennisation du dispositif PDMQDC ». Elle signale les effets positifs aussi bien sur les élèves que sur les enseignants, notamment « l'aide régulière et soutenue sur l'ensemble de l'année scolaire, mais modulée en cours d'année et axée sur le parcours des élèves » ou « une expertise didactique centrée sur les apprentissages fondamentaux qui permet de renouveler les pratiques communes ». Pour 85% des enseignants, le dispositif est jugé satisfaisant ou plutôt satisfaisant, selon une enquête du